

Carte de séjour en tant que membre de famille d'un Européen

Si vous êtes membre de famille d'un Européen venu s'installer en France, vous pouvez l'accompagner ou le rejoindre.

Si vous êtes vous-même européen, le titre de séjour n'est pas obligatoire. En revanche, si vous êtes non-européen, vous **devez** demander une carte de séjour. Nous vous présentons les informations à connaître.

Titres, cartes de séjour et documents de circulation pour étranger en France

Carte de séjour

Carte de séjour "vie privée et familiale"

Carte de séjour "salarié" ou "travailleur temporaire"

Carte de séjour "entrepreneur/profession libérale"

Carte de séjour pluriannuelle "générale"

Carte de séjour "passeport talent"

Carte de séjour "passeport talent (famille)"

Carte de séjour "travailleur saisonnier"

Carte de séjour "salarié détaché ICT"

Carte de séjour "visiteur"

Carte de séjour "retraité"

Carte de résident

Carte de résident

Carte de résident longue durée – UE

Carte de résident permanent

Autorisations provisoires de séjour

Parent d'enfant malade

Mission de volontariat en France

Certificat de résidence pour Algérien

Certificat d'un an

Certificat de 10 ans

Certificat de résidence "retraité" et "conjoint de retraité"

Étudiant / Stagiaire étranger

Visa ou carte de séjour "étudiant"

Carte de séjour "étudiant – programme de mobilité"

Carte de séjour ou VLS-TS – Recherche d'emploi/création d'entreprise

Visa ou carte de séjour "stagiaire"

Visa ou carte de séjour "stagiaire ICT"

Carte de séjour "jeune au pair"

Document de circulation pour mineur étranger

Document de circulation pour mineur étranger

Titre d'identité républicain pour mineur étranger né en France

Carte de séjour pour Européen

Travailleur

Étudiant

Retraité ou inactif

Membre de la famille d'un européen

Perte de la carte de séjour

Vol de la carte de séjour

Qui peut demander une carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

Vous pouvez demander une carte de séjour si vous êtes membre de famille d'un Européen venu s'installer en France.

Une **carte de séjour membre de famille d'un Européen** vous est délivrée si vous êtes :

Époux de l'Européen

Partenaire de l'Européen

Enfant de moins de 21 ans ou à la charge de l'Européen ou de son époux ou partenaire

Père ou mère à charge de l'Européen ou de son époux ou partenaire

Une **carte de séjour membre de famille d'un Européen** peut vous être délivrée si vous êtes :

Membre de famille (frère, soeur, grand-parent, etc.) et que vous faisiez partie duménage ou étiez à la charge de l'Européen dans le pays où vous résidiez avant de venir en France

Membre de famille (frère, soeur, grand-parent, etc.) et avez des problèmes graves de santé nécessitant l'assistance de l'Européen

Concubin de l'Européen

La carte de séjour membre de famille d'un Européen est-elle obligatoire ?

Vous n'êtes pas obligé de détenir une carte de séjour.

Cependant, si vous le souhaitez, vous pouvez demander une carte de séjour. Durant les 5 premières années de votre séjour, elle portera la mention membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse-Toutes activités professionnelles .

Comment demander la carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

Vous devez faire votre demande sur le site de l'ANEF (Administration Numérique des Étrangers en France).

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

Quels sont les documents à fournir pour demander la carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

Vous devez fournir les documents suivants :

Carte d'identité ou passeport en cours de validité

Indication concernant le domicile datant de moins de 6 mois : facture d'électricité, gaz, eau, quittance de loyer, attestation d'hébergement, etc.

1 photographie d'identité récente (e-photo)

- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Justificatif du lien familial

Pour l'époux : passeport ou carte d'identité de l'époux(se) européen(ne) + extrait ou copie intégrale d'acte de mariage

Pour l'enfant : passeport ou carte d'identité du père ou de la mère européen(ne) + extrait d'acte de naissance de l'enfant (copie intégrale ou extrait avec filiation)

Pour le père ou la mère : passeport ou carte d'identité + acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de l'enfant européen vous prenant en charge

Justificatif du droit au séjour de l'Européen que vous rejoignez en France (par exemple : contrat de travail, preuves de ressources, assurance maladie, carte d'étudiant)

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, une attestation dématérialisée de dépôt.

Quel est le coût de la carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

La carte de séjour membre de la famille d'un citoyen de l'Union est **gratuite**.

Comment récupérer la carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

La carte vous est remise par la préfecture (ou la sous-préfecture) de votre domicile.

Quelle est la durée de validité de la carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

La carte a une durée de validité équivalente à celle du droit au séjour de l'Européen que vous rejoignez en France **5 ans au maximum**.

Comment renouveler la carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

Le renouvellement de la carte doit être **demandé entre 4 et 2 mois avant sa date de fin**.

La procédure est différente selon que vous avez eu une ou plusieurs cartes de séjour membre de famille d'un Européen depuis moins de 5 ans ou plus de 5 ans.

La carte est renouvelable dans les mêmes conditions que pour la 1^{re} délivrance.

Après 5 ans de séjour régulier et continu en France, vous pouvez obtenir en renouvellement une carte de séjour Citoyen UE/EEE/Suisse – Séjour permanent – Toutes activités professionnelles valable **10 ans**.

Cette carte est **gratuite** et renouvelable.

Vous devez présenter votre demande sur le site de l'ANEF (Administration Numérique des Étrangers en France).

Documents à fournir

Vous devez fournir les documents suivants :

Carte d'identité ou passeport en cours de validité

Indication concernant le domicile : apportée par tout moyen

1 photographie d'identité récente (e-photo)

Justificatifs de la continuité du séjour pendant les 5 années précédentes : quittances de loyers ou de charges, factures, documents bancaires, documents fiscaux, etc.

Justificatif du lien familial :

Pour l'époux : extrait d'acte de mariage

Pour l'enfant : extrait d'acte de naissance avec filiation

Pour l'ascendant : acte de naissance de l'enfant vous prenant en charge (copie intégrale ou extrait avec filiation)

Justificatif du droit au séjour de l'Européen que vous rejoignez en France (par exemple : contrat de travail, preuves de ressources, carte étudiant)

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, une attestation dématérialisée de dépôt.

Cas particuliers

Si la personne européenne que vous rejoignez est travailleur et a acquis un droit au séjour permanent avant 5 ans de séjour en France, il faut présenter un des documents suivants :

- Tout document sur l'acquisition de ce droit (pension de retraite, justificatif de l'incapacité permanente de travail, etc.)
En cas de décès du travailleur après plus de 2 ans de séjour en France, acte de décès + attestation de l'emploi exercé + preuve du droit de séjour comme travailleur
En cas de décès du travailleur consécutif à un accident du travail ou une maladie professionnelle : acte de décès + attestation de l'emploi exercé + certificat d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF
 - Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Qui peut demander une carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

Vous pouvez demander une carte de séjour si vous êtes membre de famille d'un Européen venu s'installer en France.
Une carte de séjour **membre de famille d'un Européen** vous est délivrée si vous êtes :

- Époux de l'Européen
- Partenaire de l'Européen
- Enfant de moins de 21 ans ou à la charge de l'Européen ou de son époux ou partenaire
- Père ou mère à charge de l'Européen ou de son époux ou partenaire

Une carte de séjour **membre de famille d'un Européen** peut vous être délivrée si vous êtes :

- Membre de famille (frère, soeur, grand-parent, etc.) et faisiez partie duménage ou étiez à la charge de l'Européen dans le pays où vous résidiez avant de venir en France
- Membre de famille (frère, soeur, grand-parent, etc.) et avez des problèmes graves de santé nécessitant l'assistance de l'Européen
- Concubin de l'Européen

La carte de séjour membre de famille d'un Européen est-elle obligatoire ?

Si vous êtes non-européen, vous **devez** demander une carte de séjour. Elle est **obligatoire**, même si vous ne souhaitez pas travailler.
Si vous avez entre 16 et 18 ans et que vous souhaitez travailler, vous devez également demander une carte de séjour.
Durant les 5 premières années de votre séjour, la carte porte la mention membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse .

Comment demander la carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

Vous devez faire votre demande sur le site de l'ANEF (Administration Numérique des Étrangers en France) **dans les 3 mois de votre entrée en France**.

Attention

en cas de séjour irrégulier (demande déposée plus de 3 mois après l'entrée), un droit de visa de régularisation de 200 € à régler par timbres fiscaux sera exigé lors de la remise de la carte.

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

Quels sont les documents à fournir pour demander la carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

Les documents à fournir dépendent de votre situation.

Si vous êtes époux, enfant de moins de 21 ans (ou à charge) ou père ou mère à charge, vous devez fournir les documents suivants :

Passeport en cours de validité

Indication concernant le domicile datant de moins de 6 mois : facture d'électricité, gaz, eau, quittance de loyer, attestation d'hébergement, etc.

1 photographie d'identité récente (e-photo)

Justificatif du lien familial

Pour l'époux : passeport ou carte d'identité de l'époux(se) européen(ne) + extrait ou copie intégrale d'acte de mariage

Pour l'enfant : passeport ou carte d'identité du père ou de la mère européen(ne) + extrait d'acte de naissance de l'enfant (copie intégrale ou extrait avec filiation)

Pour le père ou la mère : passeport ou carte d'identité + acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de l'enfant européen vous prenant en charge

Si vous êtes à charge de l'accueillant européen, tout document prouvant le soutien matériel et financier apporté par l'accueillant dans le pays d'origine ou de provenance : documents émanant d'administrations publiques ou d'organismes privés (services sociaux, administration fiscale, établissements bancaires, organismes d'assurance, de protection sociale ou autres) ou de personnes privées (attestations, courriers ou autres) faisant apparaître l'effectivité de la prise en charge ou de la vie au sein du ménage

Justificatif du droit au séjour de l'Européen que vous rejoignez en France (par exemple : contrat de travail, preuves de ressources, assurance maladie, carte d'étudiant)

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, une attestation dématérialisée de dépôt.

- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Si vous avez conclu un Pacs (ou l'équivalent étranger), vous pouvez demander une carte de séjour membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse-Toutes activités professionnelles .

La **durée minimum de vie en commun** exigée (en France et/ou dans un autre pays) est **d1 an**.

Vous devez fournir les documents suivants :

Passeport en cours de validité

Indication concernant le domicile datant de moins de 6 mois : facture d'électricité, gaz, eau, quittance de loyer, attestation d'hébergement, etc.

1 photographie d'identité récente (e-photo)

Justificatif du lien familial : passeport ou carte d'identité du partenaire européen + convention de Pacs ou de partenariat enregistré étranger + attestation de non-dissolution du Pacs ou du partenariat enregistré étranger

Justificatifs établissant la vie commune sur 1 an : relevés bancaires, documents fiscaux, certificat d'assurance, attestation d'emprunt commun, etc.

Justificatif du droit au séjour de l'Européen que vous rejoignez en France (par exemple : contrat de travail, preuves de ressources, assurance maladie, carte d'étudiant)

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, uneattestation dématérialisée de dépôt.

- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

La durée minimum de vie en commun exigée (en France et/ou dans un autre pays) est de5 ans (sauf exceptions).

Vous devez fournir les documents suivants :

Passeport en cours de validité

Indication concernant le domicile datant de moins de 6 mois : facture d'électricité, gaz, eau, quittance de loyer, attestation d'hébergement, etc.

1 photographie d'identité récente (e-photo)

Justificatif du lien familial : passeport ou carte d'identité du (de la) concubin(e) européen(ne) + certificat de concubinage

Justificatifs établissant la vie commune sur 5 ans (1 document par année) : relevés bancaires, documents fiscaux, certificat d'assurance, attestation d'emprunt commun, etc.

Justificatif du droit au séjour de l'Européen que vous rejoignez en France (par exemple : contrat de travail, preuves de ressources, assurance maladie, carte d'étudiant)

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, uneattestation dématérialisée de dépôt.

- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Si vous êtes un autre membre de famille (frère, soeur, etc.), vous pouvez obtenir une carte de séjour si vous êtes à charge ou faites partie du ménage du citoyen européen que vous rejoignez en France.

Vous devez fournir les documents suivants :

Passeport en cours de validité

Indication concernant le domicile datant de moins de 6 mois : facture d'électricité, gaz, eau, quittance de loyer, attestation d'hébergement, etc.

Justificatif du lien familial avec l'Européen : passeport ou carte d'identité de l'Européen + acte d'état civil prouvant le lien familial

1 photographie d'identité récente (e-photo)

Tout document prouvant le soutien matériel et financier apporté par l'Européen dans le pays d'origine ou de provenance : documents émanant d'administrations publiques ou d'organismes privés (services sociaux, administration fiscale, établissements bancaires, organismes d'assurance, de protection sociale, etc.) ou de personnes privées (attestations, courriers, etc.) faisant apparaître l'effectivité de la prise en charge ou de la vie au sein du ménage

Justificatif du droit au séjour de l'Européen que vous rejoignez en France (par exemple : contrat de travail, preuves de ressources, assurance maladie, carte d'étudiant)

- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Vous pouvez obtenir une carte de séjour si vous avez des problèmes de santé graves nécessitant l'assistance de l'Européen que vous rejoignez en France.

Vous devez fournir les documents suivants :

Passeport en cours de validité

Indication concernant le domicile datant de moins de 6 mois : facture d'électricité, gaz, eau, quittance de loyer, attestation d'hébergement, etc.

Justificatif du lien familial avec l'Européen : passeport ou carte d'identité de l'Européen + acte d'état civil prouvant le lien familial

1 photographie d'identité récente (e-photo)

Certificats médicaux établissant la gravité de votre état de santé

Tout document prouvant l'assistance apportée par l'Européen : hébergement, autres documents concernant les actes de la vie courante et les soins effectués par l'Européen

Justificatif du droit au séjour de l'Européen que vous rejoignez en France (par exemple : contrat de travail, preuves de ressources, assurance maladie, carte d'étudiant)

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, uneattestation dématérialisée de dépôt.

- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Quel est le coût de la carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

La carte de séjour membre de la famille d'un citoyen de l'Union est gratuite.

Comment récupérer la carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

La carte vous est remise par la préfecture (ou la sous-préfecture) de votre domicile.

Quelle est la durée de validité de la carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

La carte de séjour a une durée de **validité de 5 ans**. Cependant, si la personne européenne que vous rejoignez envisage de séjournez moins de 5 ans, la durée de la carte correspond à celle de son séjour.

Comment renouveler la carte de séjour membre de famille d'un Européen ?

Le renouvellement de la carte doit être demandé entre 4 et 2 mois avant sa date de fin.

La procédure est différente selon que vous avez eu une ou plusieurs cartes de séjour membre de famille d'un Européen depuis moins de 5 ans ou plus de 5 ans.

La carte est renouvelable dans les mêmes conditions que pour la 1^e délivrance.

Après 5 ans de séjour régulier et continu en France avec le citoyen européen, vous pouvez obtenir en renouvellement une carte de séjour CE – Séjour permanent – Toutes activités professionnelles, même si vous ne souhaitez pas travailler.

Vous devez présenter votre demande sur le site de l'ANEF (Administration Numérique des Étrangers en France).

Documents à fournir

Vous devez fournir les documents suivants :

Passeport en cours de validité

Indication concernant le domicile : apportée par tout moyen

1 photographie d'identité récente (e-photo)

Justificatifs de la continuité du séjour pendant les 5 années précédentes : quittances de loyers ou de charges, factures, documents bancaires, documents fiscaux, etc.

Justificatif du lien familial :

Pour l'époux : extrait d'acte de mariage

Pour l'enfant : extrait d'acte de naissance avec filiation

Pour le père ou la mère : extrait d'acte de naissance de l'enfant vous prenant en charge

Justificatif du droit au séjour de l'Européen que vous rejoignez en France (par exemple : contrat de travail, preuves de ressources, carte étudiant)

Vous obtenez immédiatement, lors du dépôt de votre demande de titre de séjour sur internet, une attestation dématérialisée de dépôt.

Cas particuliers

Si la personne européenne que vous rejoignez est travailleur et a acquis un droit au séjour permanent avant 5 ans de séjour en France, il faut présenter l'un des documents suivants :

Tout document sur l'acquisition de ce droit (pension de retraite, justificatif de l'incapacité permanente de travail, etc.)

En cas de décès du travailleur après plus de 2 ans de séjour en France, acte de décès + attestation de l'emploi exercé + preuve du droit de séjour comme travailleur

En cas de décès du travailleur consécutif à un accident du travail ou une maladie professionnelle, acte de décès + attestation de l'emploi exercé + certificat d'accident du travail ou de maladie professionnelle

La carte de séjour vous est remise **gratuitement**, par la préfecture ou la sous-préfecture où la demande a été déposée.

Elle est valable **10 ans** et est renouvelable.

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF
- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Questions – Réponses

- Qu'est-ce qu'une attestation de demande de carte de séjour ?

Toutes les questions réponses

Services en ligne

- Faire une demande sur internet pour un titre de séjour, un changement de situation, un titre de voyage, une demande de naturalisation ANEF

Téléservice

- Trouver les coordonnées des photographes habilités et des cabines agréées

Outil de recherche

Et aussi...

Textes de référence

- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L231-1 à L237-1
Carte de séjour “membre de famille” d'un citoyen européen
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles R231-1 à R237-1
Carte de séjour “membre de famille” d'un citoyen européen
- Circulaire du 10 septembre 2010 sur le droit de séjour des citoyens européens et suisses et les membres de leur famille



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00